



Déclaration Orale du Centre Zagros pour les Droits de l'Homme

12^{ème} session du Forum sur les questions relatives aux minorités

28-29 November 2019

Item 3 : Objectifs de politique publique en matière d'enseignement dans les langues minoritaires et d'enseignement de ces langues

Madame la Présidente,

L'Iran est l'un des pays le plus diversifié du Moyen-Orient. Il s'agit d'un État multinational, multilingue et multiculturel, composé d'au moins six grandes nationalités, notamment des Arabes, des Baloutches, des Kurdes, des Perses, des Turcs, des Turkmènes et d'autres groupes ethniques et linguistiques.

Aucun groupe ethnique n'a une majorité numérique. Pourtant, seul le groupe national persan, domine la société iranienne et la langue perse est la seule langue officielle du pays. Alors que les groupes ethniques non dominants et non perses représentent environ 60 à 65% de la population, ces groupes ne se sont pas vu accorder une citoyenneté égale et leur langue et leur appartenance ethnique ne sont pas officiellement reconnues.

Contrairement à toutes ses obligations nationales et internationales, les politiques de la République islamique d'Iran reposent sur l'élimination des caractéristiques culturelles et linguistiques des groupes non persans du pays.

Les principes fixés dans la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, sont assez claires et les Etats membres des nations unies, y compris l'Iran, doivent les respecter.

Le Centre Zagros pour les Droits de l'Homme, demande au gouvernement iranien de mettre fin à la politique d'assimilation et de dissolution des différentes identités dans le pays. Le droit d'être différent doit être reconnu.

Le gouvernement iranien doit apporter des modifications à la constitution du pays, afin de reconnaître et de garantir les droits des groupes nationaux et des minorités ethniques et linguistiques.

Je vous remercie.